



CONTRÔLEUR
Animalier

Avis 10 jours : Licence obligatoire
Recensement annuel
Règlement municipal et provincial

Avis à tous les citoyens et citoyennes de Notre-Dame-des-Prairies,

5 mai 2026

Le temps est venu de procéder au renouvellement annuel des licences obligatoires de vos animaux.

Objet : Recensement des chiens



Territoire : Village Saint-Pierre

Règlement : 2020-067

Date de validité de la nouvelle licence : Du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027

Tarif : 35\$ + 2\$ de frais postaux si vous souhaitez une nouvelle licence

Comment me procurer ma licence obligatoire?

Paiement en ligne sécurisé	Carte de crédit par téléphone	En personne au Carrefour Canin	En personne à la mairie
Rendez-vous au : www.carrefourcanin.com	Téléphonez-nous au : 450-752-2646 ou sans frais au : 1-844-752-2646	707, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi de 9 h à 19 h, le vendredi de 9 h à 20 h, le samedi de 9 h à 17 h et le dimanche de 10h à 17h.	Présentez-vous au : 132 Boulevard Antonio- Barrette
Par chèque 	Par virement à info@carrefourcanin.com 	Informations requises pour l'enregistrement :	
Libellez votre chèque et postez-le à ; Le Carrefour Canin 707 Boul. de l'Industrie Saint-Paul, Québec, J0K 3E0	Veuillez inscrire dans la case « commentaires » les informations requises pour l'enregistrement. Si votre chien était enregistré l'an dernier, votre adresse complète suffit afin d'assurer l'attribution du paiement à la bonne fiche client.	Vos informations: nom complet, adresse, date de naissance, adresse courriel et numéro de téléphone. Pour chaque animal : son nom, mâle ou femelle, race, couleur, âge, provenance (refuge, éleveur, particulier, etc.) Stérilisé ou fertile et pour un chien, s'il pèse plus ou moins de 20 kg (44 lbs). Votre choix de licence : plastique ou métal La licence vous sera rapidement envoyée par la poste. *il est possible de remplir et d'imprimer le formulaire en ligne et de nous le poster avec votre chèque, rendez-vous au www.carrefourcanin.com dans la section ; payez votre licence	
*Des frais de poste de 2\$ sont à prévoir en plus du prix de la licence si un nouveau médaillon doit vous être posté.			
Détenteur d'un permis de chenils ? Communiquez avec nous sans tarder afin de conserver votre droit d'usage!			

*Par souci écologique, il vous est possible de renouveler une licence en conservant le même médaillon, il vous suffit de nous en faire part.

IL EST IMPORTANT DE SAVOIR QUE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS (CHAPITRE P-38.002) PRÉVOIT UNE AMENDE D'UN MONTANT ALLANT DE 250\$ À 750\$ POUR UN GARDIEN QUI CONTREVIENT À SON OBLIGATION DE SE PROCURER UNE LICENCE POUR SON CHIEN.

SOYEZ PROACTIFS !